



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

DELIBERATION N° 2026/16

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026 INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET ELECTION DU MAIRE

Date de la convocation :
Vendredi 17 mars 2026

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **27**

Nombre de conseillers
en exercice : **27**

Nombre de membres
présents : **25**

Nombre de votants : **26**

Quorum : **14**

Le **vendredi 20 mars 2026 à 18 heures et 30 minutes**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en **salle de réunion du pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

Cette réunion s'est tenue conformément au décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 et fixant l'entrée en fonction des nouveaux conseillers municipaux au 18 mai 2020 et conformément aux articles L.2121-7, L.2121-8, L.2121-10 à L.2121-12, L. 2121-35 et L. 2121-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POZZO DI BORGO, M BONARDI, Mme POGGI, M MERY, *adjoints au Maire*, Mme MARI, M. GONZALEZ, Mme AVOLIO, M. MORETTI, Mme FONTAINE, M. DEFENDINI, Mme CASASOPRANA, M. PERALDI, Mme FERRANDO, M. ALESANDRI, M. ROGLIANO, Mme PERI, Mme MEZZACQUI, M. GUITERA, Mme PIETRI, M. CASALONGA, Mme ROYER-FANTONI, M. COUSIN, *conseillers municipaux*.

ETAIT REPRESENTE : M. BENARD (donne procuration à M. BONARDI), conseiller municipal.

ETAIT ABSENT : Mme GABRIEL-REGIS, *conseillère municipale*.

Secrétaire de séance :
MME LISA MEZZACQUI

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DEFENDINI qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections du 15 mars 2026 et a déclaré installés dans leur fonction les conseillers municipaux :

M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POZZO DI BORGO, M BONARDI, Mme POGGI, M MERY, Mme MARI, M. GONZALEZ, Mme AVOLIO, M. MORETTI, Mme FONTAINE, M. DEFENDINI, Mme CASASOPRANA, M. PERALDI, Mme FERRANDO, M. ALESANDRI, Mme GABRIEL-REGIS, M. ROGLIANO, Mme PERI, M. BENARD, Mme MEZZACQUI, M. GUITERA, Mme PIETRI, M. CASALONGA, Mme ROYER-FANTONI, M. COUSIN.



ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Une seule candidature a été enregistrée : M. Etienne FERRANDI.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. BONARDI et M. MORETTI.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Les résultats du dépouillement ont été constatés comme suit :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de bulletins blancs :	4
- Nombre de suffrages exprimés :	22
- Majorité absolue :	11

Monsieur Etienne FERRANDI, élu à l'unanimité, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**